

DÉPARTEMENT

LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT

Mende

CANTON

Nasbinals

## Délibération n° 12-2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19/03/2014

### Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	8

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

### Objet

Adhésion au service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Robert RAYNAL

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le maire expose à l'assemblée qu'il convient de passer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique de la Lozère afin d'aider la commune à rechercher un agent pour le remplacement du congé maternité de l'agent chargé du secrétariat de la mairie de Marchastel, pour une quotité à définir.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal:

Nota- le Maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 08/03/2014

- Décide d'adhérer au service du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère chargé de recruter et de mettre à disposition de la collectivité un agent non titulaire pour ce remplacement.
- S'engage à reverser au Centre de Gestion la participation demandée pour ce remplacement.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre  
Fait à Marchastel le  
19/03/2014  
Le Maire,

Acte rendu exécutoire,  
après dépôt ou  
transmission en  
Préfecture 19/03/2014  
et publication ou  
notification  
le 19/03/2014

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des membres présents